

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**Bulletin des interpellations
et des questions orales et d'actualité**

**Commission des affaires économiques, chargée de la politique économique, de
l'énergie, de la politique de l'emploi et de la recherche scientifique**

RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI 5 NOVEMBRE 1997

SOMMAIRE

QUESTION ORALE

de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL (N) à M. Charles PICQUÉ, Ministre-Président, concernant "l'incapacité de l'ORBEM à mettre suffisamment de personnel bilingue à la disposition de la STIB".

Présidence de M. Alain Leduc, Président.

- La réunion publique est ouverte à 15 h.40'.

QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAELE A M. Charles Picqué, Ministre-Président

concernant "l'incapacité de l'ORBEM à mettre suffisamment de personnel bilingue à la disposition de la STIB".

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- L'année dernière, j'ai posé au ministre Hasquin de nombreuses questions sur le fait irréfutable que de nombreux membres du personnel de la STIB ne sont pas bilingues.

Or, le ministre sait pertinemment que ces membres du personnel doivent être bilingues et qu'ils doivent, à cet effet, avoir passé un examen linguistique auprès du Secrétariat permanent recrutement avant leur entrée en service.

Pourtant, cette disposition de la législation linguistique est enfreinte massivement et, d'après les chiffres que m'a communiqués le ministre Hasquin, la STIB ne recrute pratiquement personne qui réponde à ces exigences linguistiques.

J'ai interrogé le ministre à ce sujet, je lui ai demandé pourquoi il n'arrivait pas à recruter du personnel bilingue alors qu'il y a à Bruxelles quelque 60.000 chômeurs complets indemnisés et près d'un demi-million d'entre eux dans toute la Belgique. Je peux difficilement m'imaginer qu'il soit impossible de trouver quelques milliers de bilingues parmi ce demi-million de chômeurs si la STIB donnait la publicité nécessaire à ses vacances d'emploi par des campagnes d'information.

Le ministre Hasquin m'a répondu que la STIB ne recrute pas son personnel par annonces mais uniquement via les services de l'ORBEM.

C'est pourquoi, je souhaiterais que le ministre-président me dise:

1. Combien de personnes bilingues figurent dans le fichier des chômeurs de l'ORBEM, combien d'entre elles entrent en ligne de compte pour un emploi à la STIB?

2. Pourquoi l'ORBEM ne réussit pas à mettre quelques centaines d'agents bilingues à la disposition de la STIB alors qu'il y a quelque 60.000 chômeurs?

3. Pourquoi l'ORBEM met à la disposition de la STIB du personnel qui n'est pas bilingue - en d'autres termes qui n'a pas passé l'examen requis auprès du Secrétariat permanent de recrutement - alors qu'il sait que la réussite de cet examen est nécessaire?

Quelles mesures le ministre-président a déjà prises pour résoudre ce problème?

M. Charles Picqué, Ministre-Président (en néerlandais) .- En réponse à la question de M. Lootens-Stael, et après consultation de l'ORBEM, je vous communique ce qui suit.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM ayant, selon leur propre déclaration, une certaine connaissance de la deuxième langue nationale, se chiffrait le 30/6/1997 à:

- avec notions: 16.889
- avec connaissance élémentaire: 14.516
- avec connaissance moyenne à bonne: 4.574

Les services de l'ORBEM ne sont pas mis en connaissance d'une façon systématique des noms des lauréats bruxellois d'un examen linguistique auprès du Secrétariat permanent de recrutement.

A cette fin, l'ORBEM a adressé une demande au Secrétariat permanent de lui communiquer les noms des lauréats d'un examen linguistique. Par sa lettre du 11 avril 1997, le Secrétariat permanent a fait savoir à l'ORBEM que par respect de la loi sur la protection de la vie privée, il lui était impossible de transmettre ces données à des tiers.

Le Gouvernement a chargé dernièrement l'ORBEM de constituer une base de données reprenant les noms des lauréats bruxellois pour les besoins des pouvoirs communaux.

Ne pouvant obtenir ces données d'une façon systématique, les placeurs de l'ORBEM se voient obligés d'interroger les demandeurs d'emploi à ce sujet lors de l'entretien d'inscription.

L'ORBEM reçoit rarement des offres d'emploi de la part de la STIB pour des conducteurs de métro, de tram ou d'autobus. Le nombre de candidatures spontanées auprès de la STIB est très élevé, ce qui leur permet de ne pas devoir faire appel systématiquement aux services de l'ORBEM.

Pour les autres catégories professionnelles que la STIB occupe, les services de l'ORBEM sont régulièrement saisis d'offres d'emploi et une collaboration étroite existe entre l'ORBEM et la STIB.

Au courant des neuf derniers mois, une septantaine d'offres d'emploi de la part de la STIB ont été enregistrées.

Ces offres concernent des techniciens de tout niveau, ingénieurs, employés, agents de sécurité, manoeuvres, etc..

Le bilinguisme était exigé pour les postes de travail où il y a contact avec le public.

L'ORBEM ne peut toutefois se baser sur la déclaration des demandeurs d'emploi s'ils sont oui ou non détenteurs du certificat de bilinguisme.

Il appartient à l'employeur de vérifier avant le recrutement si le candidat retenu est en possession des certificats requis.

- L'incident est clos.
- La séance est levée à 15h51'.